



Cette fiche a été rédigée par l'Association Française d'Urologie*.

Elle vous est remise lors de votre consultation d'urologie avant de pratiquer un acte à visée diagnostique ou thérapeutique. Elle est destinée à vous aider à mieux comprendre l'information délivrée par votre urologue.

Votre urologue vous a expliqué la pathologie dont vous souffrez ou dont il doit faire le diagnostic. Il vous a exposé les différentes modalités et alternatives de prise en charge et de traitement et les conséquences prévisibles en cas de refus de l'acte proposé.

Vous sont exposés ici les raisons de l'acte que va effectuer votre urologue, son déroulement, les conséquences habituelles et les risques fréquents ou graves normalement prévisibles.

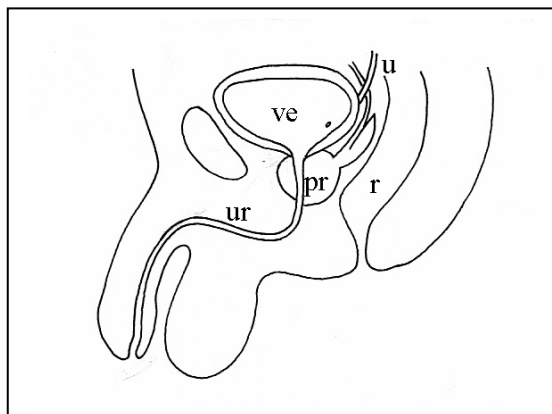
BIOPSIES PROSTATIQUES

L'examen qui vous est proposé a pour objectif de réaliser des prélèvements de votre prostate pour en faire une analyse au microscope. S'il en résulte un diagnostic de cancer, votre urologue vous expliquera les différentes possibilités de traitement. Une biopsie négative ne peut cependant pas exclure définitivement l'existence d'un cancer.

LA PROSTATE

La prostate est une glande située chez l'homme sous la vessie et contre le rectum. Son rôle est de participer à la formation du sperme.

Légende : pr : prostate , r : rectum , u : uretère ,
ur : urètre , ve :vessie ;



POURQUOI CES BIOPSIES ?

Une anomalie de votre prostate a été détectée par le toucher rectal et / ou votre taux de PSA sanguin est considéré comme élevé. Différentes affections de la prostate peuvent correspondre à ces anomalies. L'examen au microscope du tissu prélevé est nécessaire pour établir un diagnostic exact.

L'absence de diagnostic précis et donc de traitement adapté vous exposerait au risque de laisser évoluer une lésion dangereuse, éventuellement cancéreuse ou susceptible de le devenir.

EXISTE T'IL D'AUTRES POSSIBILITES ?

L'examen qui vous est proposé est le moyen le plus simple de prélever des fragments de prostate et de permettre l'analyse du tissu prostatique.

EXPLICATION ET PREPARATION DU GESTE

La biopsie consiste à prélever sous guidage échographique des fragments de la prostate à l'aide d'une aiguille en passant à travers la paroi rectale. Ces fragments sont ensuite envoyés au laboratoire d'anatomopathologie pour analyse. L'inconfort lié à la sonde d'échographie passant dans l'anus est modéré et supportable. Dans la modalité habituelle, une anesthésie locale par ponction trans-rectale ou autre méthode est réalisée pour rendre les biopsies non douloureuses. Il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour cet examen.

Une ordonnance vous est remise pour acheter en pharmacie **un traitement antibiotique en une prise à prendre avant la biopsie (antibioprophylaxie)**. Ce traitement a pour but de réduire le risque d'infection prostatique après l'examen. Parfois un lavement rectal, ou un suppositoire vous seront prescrits pour éviter la présence de selles dans le rectum lors de l'examen.

En cas de suspicion clinique d'infection urinaire, une analyse d'urine au laboratoire sera prescrite et réalisée avant la biopsie. S'il existe une infection urinaire, la biopsie sera différée. Si vous prenez un traitement pour fluidifier le sang ou un anticoagulant, si vous êtes porteur d'un stent cardiaque ou si vous êtes allergique vous devez en informer votre urologue. Certains traitements pourront être modifiés ou arrêtés.

REALISATION TECHNIQUE

L'urologue introduit par l'anus la sonde d'échographie, protégée, lubrifiée, et équipée d'un système de visée. Il peut alors effectuer l'anesthésie locale et les biopsies (10 à 12 prélèvements habituellement). L'aiguille est actionnée par un mécanisme de déclenchement qui produit un claquement sec. Ce bruit peut vous surprendre la première fois, mais la ponction elle-même est peu douloureuse.

Lorsque la série de ponctions est terminée, il vous est recommandé de rester allongé quelques minutes encore, car un lever brutal pourrait provoquer un malaise. Le résultat des biopsies ne sera communiqué par le laboratoire à votre urologue qu'après un délai de quelques jours. Votre urologue aura convenu avec vous de la manière dont il vous fera connaître les résultats.

SUITES HABITUELLES

Des saignements sont fréquents durant quelques jours dans les selles et dans l'urine, et pendant plusieurs semaines dans le sperme.

RISQUES ET COMPLICATIONS

Les complications qui peuvent se produire dans les jours qui suivent les biopsies sont l'infection de la prostate (prostatite aiguë) et la rétention urinaire (impossibilité d'uriner). Ces complications sont rares (moins de 2% des cas) mais peuvent être graves si elles ne sont pas traitées en urgence, de manière adaptée.

1. L'infection de la prostate (prostatite aiguë) : elle se manifeste par l'association de fièvre, de frissons (comme lors d'une grippe) et parfois d'envies urgentes d'uriner avec brûlures au moment de la miction. Dans ce cas, après la réalisation de prélèvement sanguins et urinaires, **un traitement antibiotique adapté*** (différent de la famille d'antibiotique que vous avez pris avant les biopsies) est nécessaire en urgence, sans attendre les résultats des examens. En cas de traitement retardé ou non adapté, il existe un risque de septicémie et parfois de décès.

C'est pourquoi en cas d'apparition de ces symptômes d'infection, vous devez immédiatement contacter votre urologue et votre médecin traitant. Vous devez être hospitalisé en urgence et présenter cette fiche au médecin qui vous reçoit.

** En cas de prise d'un antibiotique de la famille des **Quinolones** avant les biopsies, il est recommandé une administration intraveineuse d'antibiotiques associant **Céphalosporine 3G injectable (Cefuroxime ou Ceftriaxone)** et **Aminoside**.*

2. La rétention: elle se manifeste par l'impossibilité d'uriner, ou par des envies fréquentes et peu productives. Elle nécessite de mettre en place un drainage urinaire.

Votre urologue se tient à votre disposition pour tout renseignement.

En cas de complication, il est recommandé de contacter très rapidement muni de ce document

- soit votre urologue ou l'équipe d'urologie qui vous a pris en charge
- soit votre médecin traitant
- soit un service d'urgence ou le 15

*L'Association Française d'Urologie n'assume aucune responsabilité propre en ce qui concerne les conséquences dommageables éventuelles pouvant résulter de l'exploitation des données extraites des documents, d'une erreur ou d'une imprécision dans le contenu des documents.